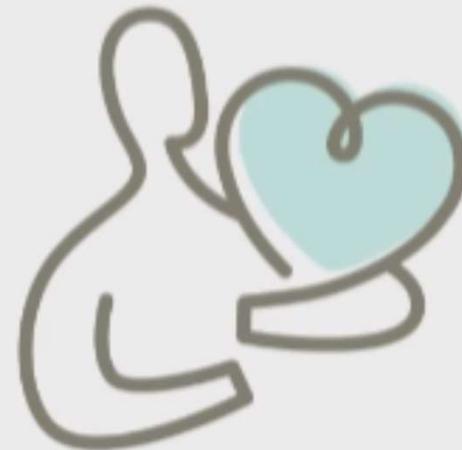


Donner au suivant

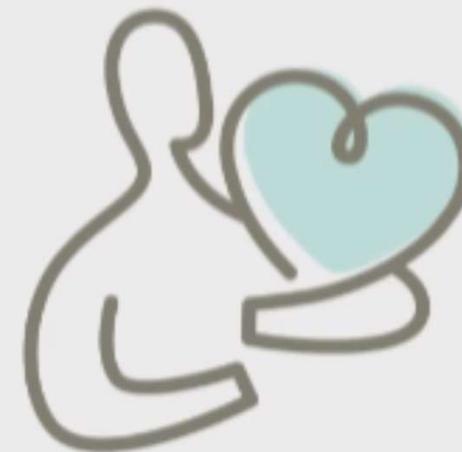


Laissez votre marque aujourd'hui. Augmentez les retombées pour demain.



Qu'est-ce que la police **Donner au suivant ?**

- Produit d'assurance-vie avec participation novateur, le premier en son genre conçu pour les donateurs et les œuvres de bienfaisance enregistrées.

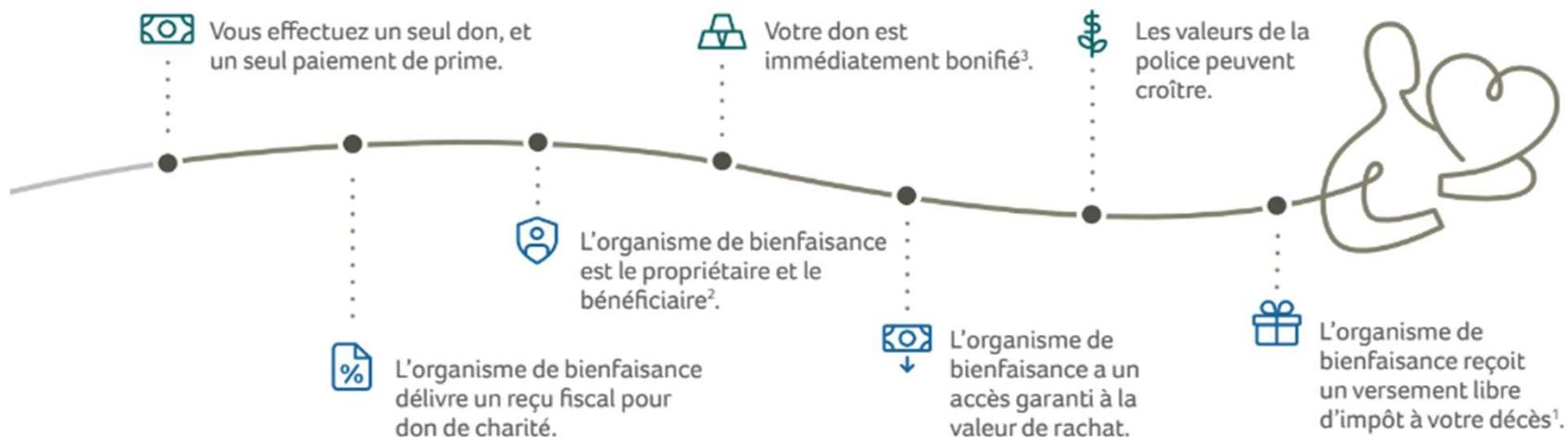


Qu'est-ce qui le rend si intéressant ?

- **Il est simple de verser des dons** : gestion minimale par l'œuvre de bienfaisance lorsque le produit est en vigueur.
- **Prime unique** : un seul versement de prime est requis de votre client.
- **Exclusivité** : à l'heure actuelle, il n'existe aucun autre produit semblable sur le marché canadien.
- **Options pour les donateurs** : produit conçu pour les donateurs qui sont des particuliers ou des entreprises.
- **Nouvelles occasions** : Il s'agit d'un autre moyen d'aider vos clients à l'égard de la planification fiscale et successorale

Produit UNIQUE dans le marché – police d'assurance-vie PAR non exonérée

Fonctionnement



¹ Il est important de noter que tout retrait ou toute avance non remboursée diminuera le montant du versement reçu par l'organisme de bienfaisance.

² Vous êtes la personne assurée.

³ Dans certains cas particuliers, le montant d'assurance initial pourrait être inférieur au paiement de prime unique.

F88-805371B

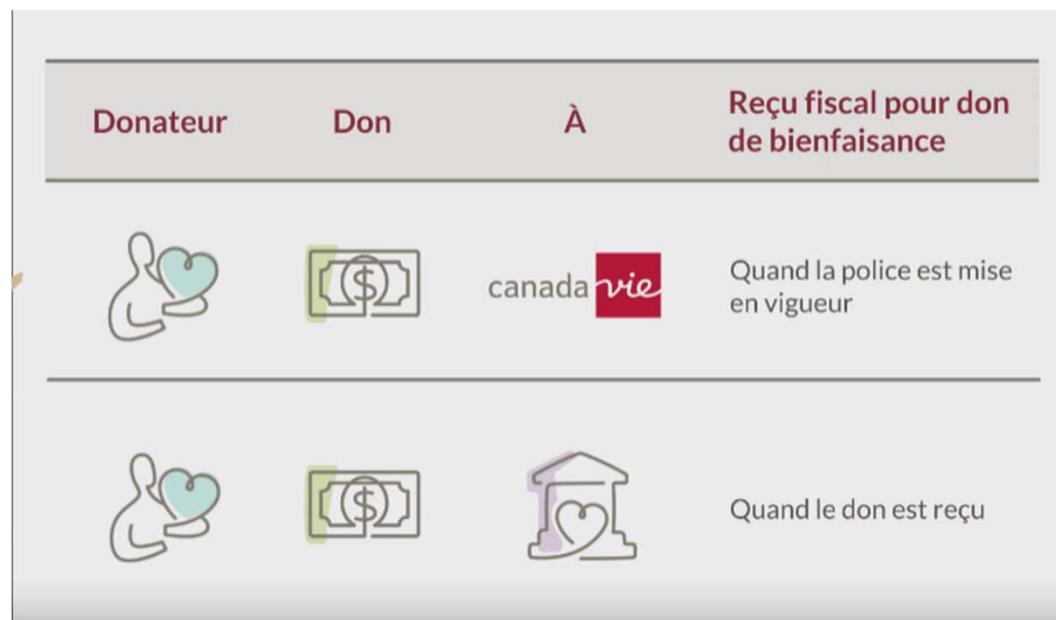
Exemple de la valeur de l'argent avec Donner au suivant

- Hypothèse : Homme non-fumeur 50 ans – prime 10 000\$

 Montant du don	10 000 \$
 Économies d'impôt découlant du don	4 940 \$
 Coût du don, après impôts	5 060 \$
 Bonification immédiate en raison de l'utilisation de l'assurance	14 039 \$
 Valeur de rachat de l'assurance à la 15 ^e année	13 617 \$
 Prestation de décès de l'assurance à la 35^e année	42 393 \$
 Taux de rendement interne de l'assurance au versement de la prestation de décès (35^e année)	6,3 %

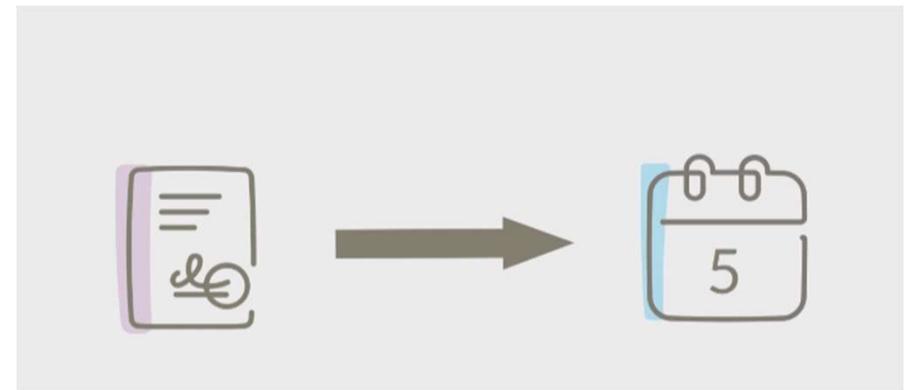
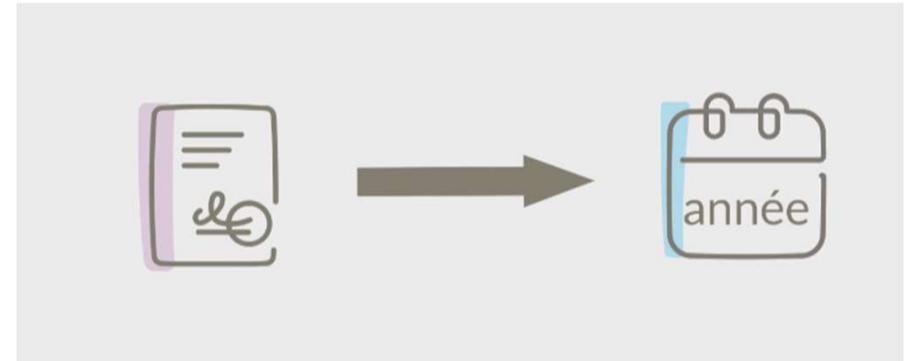
Fonctionnement

- Si le client verse le paiement de prime à la **Canada Vie**, l'organisme de bienfaisance émettra le reçu fiscal lorsque la **police sera régularisée**.
- Si le client effectue le don directement à l'**organisme de bienfaisance**, l'organisme de bienfaisance délivrera le reçu fiscal une fois le **don reçu**.



Reçu fiscal

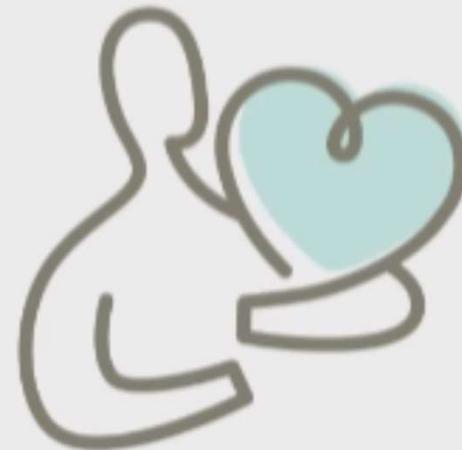
Les clients peuvent utiliser leur reçu fiscal pour don afin de réduire l'impôt à payer pour cette année-là, ou ils peuvent reporter le reçu pour don jusqu'à cinq ans, conformément à la législation fiscale en vigueur.



Donateurs possibles

- **Individus**
- **Corporations** – Si l'actionnaire majoritaire est assuré au terme de la police





Autres particularités

- Aucun besoin de démontrer les antécédents en matière de dons de bienfaisance pour la tarification.
- Produit d'assurance vie avec participation spécialisé, lequel est **assujéti aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent**

Soutien de la Canada Vie

La Canada Vie s'est engagée à fournir des renseignements et un soutien de façon continue aux organismes de bienfaisance, ce qui réduit le niveau de service que doivent offrir les conseillers à l'égard de ces polices.





Conception du produit

Résumé du produit et considérations liées à l'expérience

Conception du produit

- Non exonérée¹
- Paiement d'une prime unique
- Modèle de valeur de rachat unique
- Option de participation : BAL, meilleure protection et liquidités
- Assurance vie sur une ou plusieurs têtes
- Âges à l'établissement : 18 - 75 ans
- Montant minimal des produits : prime minimale de 10 000 \$
- Police sur une tête, conjointe premier et dernier décès – peut être convertie d'une police temporaire existante

- Aucun avenant et aucune garantie
- Aucun ODS
- Une option de participation de majoration de la protection avec garantie à vie seulement
- Une prime unique signifiant que l'affectation des participations au paiement de primes futures et l'assurance vie libérée réduite ne s'appliquent pas
- La possibilité d'avances sur police

1. La propriété est limitée aux organismes de bienfaisance enregistrés. Un « organisme de bienfaisance enregistré » s'entend d'une organisation qui est enregistrée en tant qu'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada.c

Rémunération

- Commission de première année **(CPA) de 4 %**
- **Bonifiable**
- Aucune commission de suivi, puisque la Canada Vie est responsable de la gestion des polices en vigueur.
- Il y a un barème de reprise de commission de deux ans pour tous les canaux.

Illustrations

- Disponibles uniquement dans l'outil Web d'illustrations accessible au moyen de l'Espace affaires
- Si vous avez de la difficulté à vous inscrire à l'Espace affaires ou si vous n'avez pas encore reçu votre invitation, vous pouvez travailler avec votre partenaire des ventes d'assurance ou envoyer votre demande à l'équipe **Soutien, Estimations de taux du siège social** pour obtenir des illustrations du produit Donner au suivant.
- Adressez-vous à votre directrice régionale des ventes et/ou son équipe.

Ressources d'apprentissage mises à la disposition

Vidéo de formation pour les conseillers



Ressource de soutien aux processus pour les conseillers et membres de l'équipe Exploitation

Donner au suivant : soutien relatif aux processus 

 Avant de présenter une proposition	 Proposition pour affaire nouvelle	 Proposition pour transformation de polices	 Lutte contre le blanchiment d'argent
 Présentation de documents	 Paiement	 Remise de la police	 Service à la clientèle et demandes de règlement

Donner au suivant - Soutien relatif aux processus



Cinq points à retenir concernant Donner au suivant

1. Un produit unique sur le marché des dons de bienfaisance
2. Une proposition de valeur simplifiée
3. Une rémunération attrayante
4. Un produit axé sur l'expérience
5. Une solution concurrentielle



MERCI!